

Mémoire de Valérie Vautier et Véronique Wild
La mise en scène d'une ville réelle aux couleurs de l'imaginaire : entre processus de standardisation de l'espace urbain et privatisation du domaine public

Résumé

Notre sujet d'étude porte sur Val d'Europe, une ville nouvelle française qui se situe à l'est du bassin parisien. En cours d'élaboration, ce projet urbain se terminera en 2017. Il s'agit d'une zone urbaine construite dans la vaste agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée qui s'étend sur trente kilomètres et se compose de quatre secteurs. Le quatrième secteur, qui est le dernier à avoir été planifié et urbanisé, constitue l'objet de notre recherche.

La spécificité de cette ville vient du fait qu'elle est née d'un partenariat entre la *Walt Disney Company* et les collectivités publiques françaises. L'acte fondateur de cette conception urbaine, la Convention signée en 1987, définit le rôle de chacun des partenaires pour une période de trente ans. D'une part, les Pouvoirs Publics se sont vu confier l'aménagement de l'ensemble du secteur IV de Marne-la-Vallée. D'autre part, la Société Eurodisney est le développeur principal : il est chargé d'initier les phases de construction. Ce partenariat privé-public relève de l'exception en France car jamais un espace, à l'échelle d'une ville, n'avait auparavant été conçu à la fois par l'Etat et une entreprise privée. Depuis l'élaboration des villes nouvelles françaises, c'est en effet l'Etat, et lui seul, qui dirigeait en propre l'aménagement du territoire.

Dans ce travail, notre objectif est d'éclaircir ce phénomène en étudiant le pouvoir que l'Etat et Disney détiennent dans le projet urbain. Plus précisément, nous nous questionnons sur les enjeux qu'occasionne la passation du pouvoir de développeur à une entreprise privée connue pour être le gestionnaire de Parcs de loisirs. Façonne-t-elle une ville Mickey au même titre que *Celebration*, une communauté des Etats-Unis entièrement gérée par la Walt Disney Company ? Quel pouvoir acquiert l'Etat français à ses côtés ? Se soumet-il aux décisions prises par l'entreprise américaine ?

Pour répondre à ces questions, un déchiffrement précis de la *mise en scène* de Val d'Europe s'est révélé essentiel : l'analyse de sa forme architecturale et de ses fondements urbanistiques, politiques et économiques constituent un des axes de cette étude. Ces analyses nous apprennent la façon dont la ville a été pensée et nous offrent la possibilité de comprendre les choix qui ont été adoptés pour son élaboration. Un deuxième axe de recherche porte sur les discours et les représentations à la fois des concepteurs et des habitants. Ceux-ci enrichissent non seulement nos sources premières d'information mais nous permettent d'élargir notre champ d'étude en nous donnant différentes perspectives de la ville.

Un autre point important concerne la comparaison de Val d'Europe à certains phénomènes urbains américains, tels que *Celebration* et les « gated communities ». Les similitudes et les distinctions de ces villes offrent la possibilité de discerner les principes clés et les valeurs attachées au secteur IV. De plus, ces liens permettent de ne pas limiter l'étude aux seuls phénomènes français, mais de l'étendre dans le contexte plus large des villes privées américaines et des normes urbaines en vogue.

Il découle de ces analyses que Val d'Europe fait écho à des tendances actuelles prégnantes, qu'elles soient américaines ou françaises. Ce phénomène urbain rend compte des valeurs sur lesquelles repose notre société « postmoderne » : la privatisation des espaces publics, l'homogénéisation des espaces urbains et le développement de nouveaux programmes sécuritaires constituent des phénomènes que la ville de Val d'Europe déploie pleinement.